

LA NORMANDIE ET LE MONDE

REGLEMENT 2010 (deuxième édition)

Révisé le 18 septembre 2009

1. Objectifs

LA NORMANDIE ET LE MONDE -Festival International du Film de Vernon- a lieu chaque année à Vernon et aux alentours. Il a entre autre pour but de :

- Mettre en valeur des cinéastes apportant à la culture cinématographique : nouveauté, originalité et impertinence,
- Promouvoir le dialogue des cultures en permettant au public de découvrir leur région et les pays du monde à travers les œuvres de leurs cinéastes,
- Favoriser l'accès au cinéma au plus grand nombre, créer un lieu d'échanges et de convivialité,
- Permettre aux jeunes et aux seniors d'être à l'initiative d'événements et de projets artistiques,
- Favoriser le dialogue intergénérationnel.
- Favoriser l'échange entre les cinéastes du monde entier et les cinéastes normands. Stimuler les coproductions.

2. Sections

La sélection officielle comprend quatre sections :

- Longs métrages en compétition
- Courts métrages en compétition
- Panorama longs métrages
- Panorama courts métrages

Chaque section est composée de films normands et de films du monde.

Le festival se réserve le droit de modifier les différentes sections, d'organiser des sections hors compétition, des hommages et rétrospectives, en association avec ses partenaires.

Le festival publie un catalogue détaillé.

3. Conditions de participation

La sélection s'effectue parmi les productions achevées l'année civile du festival et les deux années précédentes. Toute production (fiction, animation, documentaire, expérimental, 35 mm, 16 mm optique ou magnétique, numérique tous formats) peut être soumise à la commission de sélection dans la section dont elle relève. Les films présentés qui ne seraient pas en version originale française doivent être présentés avec doublage ou sous-titrage en français.

Les films publicitaires et industriels ne sont pas admis.

Les films de toute durée sont autorisés.

Selon les règlements internationaux en vigueur, le festival se réserve le droit de programmer jusqu'à 3 projections publiques pour chaque film sélectionné. Toute projection supplémentaire sera négociée avec les ayant droits.

Chaque réalisateur dont le film aura été projeté durant le festival recevra un certificat attestant de sa participation.

Chaque réalisateur, producteur ou distributeur recevra un extrait de revue de presse relatif au film le concernant.

4. Inscription

L'inscription des films (courts et longs métrages) doit se faire impérativement au plus tard 60 jours avant l'ouverture du festival, soit **jusqu'au 2 mai 2010**, à l'aide de la fiche d'inscription commune élaborée par le Carrefour des festivals, l'Agence du court métrage, le Syndicat des producteurs indépendants et la Société des réalisateurs de films à télécharger sur le site du festival : www.lanormandieetlemonde.org, ainsi que sur www.agencecm.com et www.festivalscine.com.

La direction du festival se réserve le droit de modifier la date de clôture des inscriptions.

Les ayant droits sont invités à fournir au festival la fiche d'inscription dûment complétée, signée par une personne détentrice des droits commerciaux et non commerciaux pour des séances en France.

Ils devront joindre à la fiche d'inscription :

- L'annexe à la fiche d'inscription, téléchargeable sur www.lanormandieetlemonde.org,
- un DVD du film.

Dans la mesure du possible, il est conseillé de joindre également :

- un dossier de presse, sous forme papier ou numérique.

L'ensemble de ce matériel sera, sauf avis contraire des ayant droits, conservé par le festival.

Tout le matériel devra être arrivé avant la date de clôture des inscriptions à l'adresse suivante :

LA NORMANDIE ET LE MONDE – 1 route des Andelys – 27200 Vernon

5. Sélection

La sélection des films est laissée aux soins de la Direction artistique du Festival.

La commission de sélection a jusqu'à 45 jours avant l'ouverture du festival pour effectuer la sélection.

Tout réalisateur ou producteur dont le film est retenu sera informé dans les meilleurs délais, par email ou par téléphone, des décisions de la commission de sélection.

Les décisions de la commission sont sans appel. Elles ne sont pas motivées.

6. Matériel requis par le festival

Selon les lieux de projection retenus pour chaque film sélectionné, le matériel requis sera demandé aux ayant droits. Les projections se feront sur support numérique (DVD classique ou Blue-Ray), en 35 mm ou en Beta SP.

Les copies des films sélectionnés devront être envoyées au bureau du festival **au plus tard le 18 juin 2010**.

Toute demande de dérogation sur ces points devra être faite auprès du secrétariat du festival le plus rapidement possible et au plus tard 30 jours avant l'ouverture du festival.

Le festival se réserve le droit de refuser une copie dont la qualité technique ne serait pas suffisante.

Une autre copie de bonne qualité devra alors être fournie sans délai.

7. Invitations

Le festival se réserve le droit d'inviter certains réalisateurs, producteurs ou acteurs dont les films sont présentés.

Lorsqu'il invite, le festival se réserve le droit d'établir l'itinéraire du voyage en accord avec la personne invitée.

Le festival décide des dates de projection des films. Ces dates seront précisées dans un délai minimum de 15 jours avant le festival.

Les réalisateurs invités se doivent d'être présents lors des projections et d'échanger avec le public à la fin de leur film.

Pour les personnes non invitées, les frais d'hébergement (repas, logement) d'une journée pour une personne par film retenu en sélection officielle seront assurés.

Tout technicien ayant participé à un film sélectionné pourra, à sa demande, bénéficier d'entrées gratuites pour les projections.

8. Jurys et Prix

La direction du festival met en place plusieurs jurys.

Les prix suivants sont remis lors de la cérémonie de clôture du festival.

- Le Prix du meilleur long métrage est remis au réalisateur ou à la réalisatrice du long métrage primé par le jury long métrage.
- Le Prix du meilleur court métrage est remis au réalisateur ou à la réalisatrice du court métrage primé par le jury court métrage.
- Les prix d'interprétations masculine et féminine sont décernés par le jury long métrage.

Le Festival se réserve le droit de modifier, ajouter ou supprimer les prix, ainsi que de modifier le nombre et la composition des jurys.

9. Diffusions télévisées

La participation au festival implique l'autorisation de passage à l'antenne des télévisions locales, régionales ou nationales d'extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes chacun.

10. Lieux de projections

Les projections ont lieu à Vernon et aux alentours, en particulier dans les lieux suivants (liste non définitive susceptible de modifications):

4 cinémas-théâtre (Vernon)

L'espace Philippe Auguste (Vernon)

Le musée des impressionnistes à Giverny

Le Cin'évasion à Gaillon

La salle de la Gidouille à Gasny

Et autres salles polyvalentes et auditoriums sur le territoire de l'agglomération.

Des projections sont aussi organisées dans des lieux privés (collèges, lycées, maisons de retraite...)

11. Rémunération des projections

Tous les films projetés perçoivent une rémunération selon la grille du festival :

Pour les courts métrages :

De 1 à 9 minutes : 54€ HT

De 10 à 16 minutes : 77€ HT

De 17 à 26 minutes : 99€ HT

De 27 à 41 minutes : 122€ HT

De 42 à 60 minutes : 145€ HT

Le tarif ci-dessus s'applique quelque soit le nombre de projection pendant le festival.

Pour les longs métrages :

Remontée sur recettes avec minimum garanti de 150€ HT.

Le festival se réserve le droit de modifier cette grille selon les financements obtenus.

En cas de modification, l'accord des ayant droits sera demandé individuellement.

12. Transports des copies

Dans le cas de participation définitive au festival, les frais de transport aller de la copie sont réglés par l'expéditeur, les frais de transport retour par le festival.

Les copies 35mm peuvent être envoyées au bureau du festival ou déposées à l'Agence du court métrage.

13. Tables rondes, ateliers

Des tables rondes sont organisées à l'intention du public, de la presse et des professionnels présents.

Des spécialistes reconnus des questions traitées seront chargés par le festival d'intervenir sur différents sujets.

Les thèmes traités sont communiqués 2 mois avant le festival.

Le festival édite les actes des tables rondes.

Des ateliers sont organisés pour permettre à des professionnels en exercice de diffuser leurs connaissances auprès des jeunes normands et de l'ensemble du public.

Les tables rondes et ateliers sont accessibles gratuitement.

14. Assurances

Le festival supporte les frais d'assurance entre la réception et le rendu des films, dès l'arrivée de la copie et jusqu'à son départ. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, le festival n'est engagé que pour la valeur de remplacement de la copie. Aucune réclamation concernant l'état des copies ne sera prise en compte si elle est faite plus de 8 jours après la réception de la copie par son destinataire.

15. Modifications du règlement

Au cas où le présent règlement serait modifié de façon substantielle, la direction du festival s'engage à en informer les personnes ayant proposé des films à la sélection, et à leur demander leur accord.

16. Cas non prévus et contestations

La Direction du festival est chargée de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

La participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

ASSOCIATION CINENUM - LA NORMANDIE ET LE MONDE

N° siret : 50770701600014

1 ROUTE DES ANDELYS - 27200 VERNON – FRANCE

T : (00 33) 2 32 71 17 38 - courriel : cinenum@lanormandieetlemonde.org